

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 16 juillet 2012

N° 2012-18

CATÉGORIE : PLACEMENTS

DESTINATAIRES : Tous les agents généraux administrateurs, les agents associés généraux, les courtiers, les agents généraux, les conseillers autonomes et les comptes nationaux

OBJET : **Relevés des placements au 30 juin 2012 – Fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie**

Nous enverrons bientôt les relevés semestriels des placements à l'intention des clients relativement aux contrats de fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie. Nous enverrons des exemplaires préalables des relevés aux courtiers (AGA) et aux représentants (conseillers) le 19 juillet 2012 et les relevés aux clients le 25 juillet 2012.

En plus des relevés, les clients recevront une mise à jour sur les placements.

Information sur les garanties applicables aux fonds distincts

Les prestations minimales garanties au décès et à l'échéance sont indiquées, ainsi que la date d'échéance du contrat. En vertu des dispositions du contrat, le client recevra le montant **le plus élevé** entre son montant minimal garanti et la valeur de marché des fonds distincts à l'échéance ou au décès.

Sommaire des changements

- L'adresse de courriel du conseiller figure maintenant sur le relevé.
- La section Taux de rendement paraît sur tous les exemplaires des relevés Catégorie (client et conseiller).
- Les relevés ne comprennent plus les références à la valeur comptable et au coût moyen.
- L'indicateur de l'« alerte de retrait excédentaire » pour Catégorie Plus est affiché comme « activée » ou « désactivée ».
- La date d'anniversaire de Catégorie Plus figure maintenant sur le relevé.
- Le solde du montant de retrait viager (MRV) est maintenant affiché.
- Le Glossaire a été modifié pour refléter les détails de Catégorie Plus.
- Les relevés de compte des mandataires seront transmis au client pour la première fois et paraîtront en tant que régimes d'épargne non enregistrés, peu importe le type d'imposition.

Autres éléments à retenir au sujet des relevés

- Le graphique circulaire Sommaire des placements n'apparaît pas si un seul fonds figure dans le compte.
- Dans le graphique circulaire Sommaire des placements, les fonds qui représentent moins de 4 % sont inclus dans la section « Autres ».
- Les valeurs suivantes ne font pas partie des relevés de juin (semestriels); montant aux fins du boni de base, montant du boni sur le revenu de base, minimum ajusté au titre du FERR
- Une définition des termes utilisés dans le relevé se trouve sous **Autre information importante**.
- Le client dispose de 30 jours pour communiquer avec son conseiller au sujet de toute divergence sur son relevé.
- Les exemplaires des AGA et des conseillers seront désormais imprimés dans la langue du client.

Compétence : Carol Anne Bracciodieta, Directrice, Opérations, Placements, Service à la clientèle et Services aux courtiers

